

CONTRE LES NUISANCES AERIENNES DE L'AEROPORT DE ZAVENTEM

POUR LE RETOUR AUX NORMES HISTORIQUES D'UTILISATION DE L'AEROPORT

POUR L'APPLICATION DES DECISIONS DE JUSTICE

Ce n'est pas une fatalité, mais un choix, une stratégie.

Nous serons de plus en plus survolés et ennuyés.

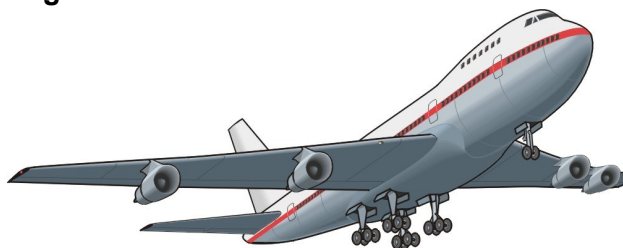
POURQUOI ?

En 2004, année du plan Anciaux qui applique la dispersion, les règles d'utilisation de l'aéroport de Zaventem sont modifiées de fond en comble.

Avant, la piste 02/20 qui ns concerne n'était utilisée que comme "piste de secours" par vent de Nord et avec rafales.

Cette piste est plus courte que les autres, moins sûre et survole des régions densément peuplées.

Maintenant, depuis ce plan Anciaux, repris par Landuyt et appliqué **provisoirement** par le gouvernement actuel, la piste 02/20 est utilisée intensivement et, souvent, illégalement apportant son lot de nuisances au dessus du Brabant Wallon (bruit, pollution, insécurité, ...).



C'est urgent, montrons notre mécontentement

Ces prochains jours Mr Leterme doit prendre une décision sur l'avenir de l'aéroport. Montrons notre mécontentement et demandons de revenir aux normes d'utilisation historiques de la piste 02/20 d'avant ce plan de dispersion Anciaux/Landuyt.

C'est maintenant! Réagissons avant qu'il soit trop tard, c'est à dire avant que :

- vos biens immobiliers soient dévalués par ces nuisances,
- survienne un accident à cause de l'utilisation d'une piste dangereuse, utilisée de façon abusive et sans justification technique,
- se développent des effets néfastes pour votre santé (trouble du sommeil, ...).

La plupart des Bourgmestres du Brabant wallon ont déjà signé une telle lettre à l'attention de Mr Leterme. Appuyons leur démarche.

COMMENT ?

→ **Pétition** : Contre le plan de dispersion des vols

Adresse de la pétition : <http://www.lapetition.be/petition.php?petid=2256>

Monsieur Le Ministre,

Depuis plusieurs temps déjà, les différents groupes de riverains de l'Aéroport de Brussels Airport ont multiplié les rencontres et les actions pour tenter de faire annuler le plan de dispersion des vols autour de l'aéroport. A ce jour, et malgré les jugements prononcés contre ce plan, dit 'plan Anciaux' et toutes les belles promesses, force est de constater qu'avec les retours des beaux jours, le nombre de survols des zones historiquement épargnées, dont le Brabant Wallon, ne fait qu'augmenter. Nous vous demandons dès lors de prendre, enfin, une décision dans ce domaine et de forcer l'application des décisions de justice - que votre Secrétaire d'Etat à la Mobilité semble vouloir tout à fait ignorer - et donc le retour à la situation d'avant ce plan Anciaux.

Plainte : Service de médiation. **Faites-en le plus souvent possible,**

- par écrit : Service de Médiation pour l'Aéroport de Bruxelles-National, c/o Direction générale Transport aérien, Rue de la Fusée, 90, 1130 Bruxelles.
- par courriel : airportmediation@mobilite.fgov.be .(stipulez le jour, l'heure et les raisons de la plainte).

→ **Associations du Brabant Wallon** :

Trop de Bruit en Brabant Wallon <http://tropdebruit.be> depuis 2004.

Stop au survol de La Hulpe : <http://survoldelahulpe.be> depuis 2004.